CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E14531** **VALABLE JUSQU'AU** **28/06/2027**

ÉDITÉ LE 29/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/07/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 170 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS
Siret : 401 704 010 00016
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 3260110
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 524723P 1244000/001485468/76

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 524723P 1244000/001485468/76

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : CHARPENTE CENOMANE

ZA BELLE CROIX
72510 REQUEIL

Téléphone : 02 43 46 45 99 **Fax :** 02 43 46 57 72
Portable :
Responsabilité légale :
BAUDIN JEAN-CLAUDE GÉRANT

Site Internet : www.charpentes-bois.com
E-mail : jean-baptiste@charpente-cenomane.com

Effectif moyen : 81 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 14 291 651 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2362	Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité confirmée)	81	13/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/10/2026 14:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.